

# LA RECHERCHE DE SITES POUR REMPLACER LE SAHARA

*Jean-Marc Regnault, historien*

## abréviations :

CEA : Commissariat à l'énergie atomique

CEP : Centre d'Expérimentation du Pacifique

C'est à Reggane qu'eut lieu la première explosion nucléaire le 13 février 1960. De Gaulle en apprenant que le tir avait réussi envoya un télégramme au ministre des Armées :

« Hourra pour la France ! Depuis ce matin, elle est plus forte et plus fière ».

Cependant, pour autant, le projet d'un champ de tir hors de l'Algérie, et particulièrement dans le Pacifique, était-il abandonné ? La plupart des ouvrages datent la recherche d'un substitut au Sahara de la fin 1961 ou du début 1962. Les archives du SHAT permettent de montrer que, dès 1958 au moins, des problèmes nouveaux obligent les autorités politiques et militaires à prévoir d'autres solutions que l'Afrique du Nord.

## Voir nos propres hypothèses (se reporter à la bibliographie) :

Nous avons établi des hypothèses de travail qui ont guidé nos recherches dans les archives du CEP :

dès 1957, plus sûrement encore avec le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958, les plus hautes autorités de l'État avaient envisagé d'implanter le Centre d'essais en Polynésie, mais des raisons techniques et/ou politiques ne l'avaient pas permis immédiatement. Le Sahara n'aurait alors été qu'une solution provisoire.

Les archives ont permis d'établir des faits qui vont en ce sens, avec quelques nuances.

## **Données à prendre en compte pour comprendre la chronologie**

**1** - la situation internationale qui peut exiger

\* soit l'arrêt total des essais (accords internationaux sur un désarmement complet)

\* soit l'arrêt des essais aériens

>>>> dans ce cas : chercher très vite un site souterrain

**2** - la situation en Algérie qui laisse plus ou moins de temps pour procéder aux essais

Voir aussi les réactions d'hostilité des pays voisins de l'Algérie

**3** - les objectifs différents des politiques et des "techniciens"

On prête au général de Gaulle cette phrase : "**l'intendance suivra**". Cela signifie que le politique décide ce qui lui paraît le plus opportun et que c'est aux militaires, aux techniciens de se débrouiller pour mettre en œuvre ce qui a été arrêté.

Bien retenir l'idée que le président de la République est aussi le Chef des Armées

**4** - comprendre le principe de la dissuasion nucléaire (leçon précédente)

et la nécessité de procéder rapidement à des tirs de grande puissance (bombe thermonucléaire ou bombe H) de telle sorte que la dissuasion reste opérationnelle devant des ennemis potentiels qui eux accroissent aussi leurs capacités de destruction.

### **I/ La recherche de sites de remplacement dans la perspective de l'abandon du Sahara**

Dès le 18 avril 1958 - avant le retour au pouvoir de De Gaulle - le général Ailleret écrit :

*"Il n'est pas exclu que des circonstances extérieures amènent à renoncer dans un proche avenir à l'utilisation d'un champ de tir saharien, soit qu'intervienne sur le plan international une renonciation générale à des essais susceptibles d'entraîner une contamination radioactive du globe, soit que l'internationalisation du conflit algérien ou l'insécurité en AFN introduise des conditions qui ne pourraient plus permettre l'exécution commode d'essais sahariens".*

Il propose deux solutions :

- soit transporter le site des essais dans des îles de l'Union française "suivant les résultats d'une étude déjà faite" (**en conclure que le général Ailleret rappelle ce qu'il a étudié aux Tuamotu**)

- soit entreprendre en Métropole des essais souterrains.

À l'époque où cette lettre a été écrite, Américains et Soviétiques se préparent en effet à négocier un accord sur l'arrêt des essais nucléaires.

Ainsi, l'idée d'utiliser des îles de l'Union française n'est pas abandonnée, et en particulier dans le Pacifique.

Une note du 14 décembre 1959 nous apprend qu'une mission scientifique a été confiée - certainement quelques mois auparavant -, à l'ingénieur général Gougenheim, directeur du service central hydrographique "sur quelques îles de souveraineté française dans l'océan Pacifique". Il s'agit d'une étude sur des sites possibles

\* en Nouvelle-Calédonie,

\* dans les îles occidentales des îles Sous-le-Vent (atolls de Mopelia, Manuae et Motu One)

\* et dans les îles les plus méridionales des Tuamotu qui sont des atolls dispersés, avec une très faible population. Il semble bien que l'étude ait été surtout orientée vers cette zone.

Tandis que les préoccupations gouvernementales conduisent à rechercher un site possible pour des essais souterrains, essentiellement en métropole ou en Algérie, le transfert dans le Pacifique n'est donc pas abandonné.

**A/ La recherche de sites souterrains qui, dans un premier temps - et cela dès septembre 1958 - semble avoir été limitée à la France métropolitaine et à l'Algérie.**

En août 1958, les Américains proposent aux Soviétiques un moratoire d'un an des essais nucléaires, proposition acceptée peu après. Sans doute est-ce la raison de la lettre du général Ailleret au ministre des Armées, le 4 septembre 1958, qui semble apporter une information jusqu'ici ignorée. **"À la suite de la décision prise par le gouvernement, écrit-il, de réaliser les installations nécessaires à l'expérimentation d'une bombe et explosant en souterrain, vous avez prescrit de procéder immédiatement au choix d'un site..."**

Le 29 novembre 1958, le colonel Dutheil, directeur de la section technique des Bâtiments, Fortifications et Travaux indique au général Ailleret les sites souterrains possibles.

Il a retenu, en métropole, **des sites dans les Alpes** ou les Pyrénées (voir en fin de leçon : études complémentaires). Sur les huit sites envisagés, les études conduisent à des conclusions peu optimistes.

Le colonel Dutheil propose plutôt le Sahara. Les environs de Reggane ont retenu l'attention, mais il n'a pas été trouvé de site vraiment favorable aux environs.

Seule la région d'Ouallen offre des caractéristiques intéressantes ou dans l'Atlas Saharien, dans le massif du Djebel Aissa au nord-est d'Ain Sefra. (voir la carte)

La recherche de sites souterrains est restée une préoccupation gouvernementale. D'autres documents d'archives montrent que la **solution alpine de la Crête des Prénets reste envisagée**, sous réserve d'études approfondies à partir de mai 1959. La **solution Corse** a aussi été reprise (voir études complémentaires).

**MAIS** une mission du 20 au 24 janvier 1959, dans le Djebel Aissa, a souligné l'intérêt que présente ce massif, particulièrement favorable aux expérimentations nucléaires.

Au cours de l'année 1959 et au début de 1960, il ne semble pas que des décisions aient pu être prises facilement.

Le 23 février 1960, le ministre des Armées écrit au général commandant des Armes Spéciales qu'"il ressort que, pour des raisons diverses, aucune implantation convenable [de sites souterrains] n'a pu être trouvée".

En 1960-1961, les quatre premiers tirs se sont déroulés sur tour, "en toute sécurité" affirment les responsables. Néanmoins, **les protestations des pays africains, la pression internationale conduisent le gouvernement à abandonner les tirs aériens.**

C'est finalement dans le massif du Tan Afella, dans le Hoggar, près du Bordj d'In Ekker, que des galeries de tir permirent treize essais.

Mais, les premières expériences en Algérie étaient à peine commencées que la perspective d'un abandon du Sahara et le passage à des expériences d'armes de très forte puissance nécessitaient de trouver un site dans les îles lointaines.

### **B/ Abandon du Sahara et volonté politique de passer à des expériences de très forte puissance : des recherches tous azimuts**

Le 28 mai 1960, le ministre des Armées demande au général Thiry - qui vient de succéder au général Ailleret à la tête de la commission de recherche de sites souterrains - de reprendre l'étude des possibilités offertes par les îles de la Communauté, pour des explosions aériennes de grande puissance.

Le général Thiry présente, dans un premier temps (lettre du 8 juillet 1960), les avantages des Kerguelen, mais préférerait une solution moins risquée.

Plusieurs mois se passent sans que le dossier ne semble avancer. Le 3 mars 1961, le général Thiry évoque encore **le problème du site des futurs essais thermonucléaires** qui n'a pas reçu de solution :

*"La réalisation du programme de la force de Dissuasion française va poser dans quelques années le problème de l'expérimentation d'armes de très forte puissance... Il est douteux que de telles expériences puissent se faire en souterrain, et particulièrement dans le site actuellement choisi<sup>1</sup>. Il paraît donc nécessaire de rechercher une région où l'on puisse aménager en temps voulu un polygone pouvant servir à ces essais"*

Et le temps presse puisqu'il est question de procéder à un premier essai de grande puissance vers 1967/68, mais, de toute façon, pas avant le printemps 1964.

**Ce qui surprend, c'est que les études qui avaient été faites par le général Ailleret sont mises de côté par l'Armée, mais en même temps, il apparaît que le choix des autorités politiques a été établi en faveur du Pacifique et particulièrement de la Polynésie.**

---

<sup>1</sup> De nombreux documents montrent que les tirs de grande puissance n'auraient pas pu se dérouler dans les sites algériens (problèmes techniques et politiques réunis).

D'après une note du général Thiry, ce serait le 1er mai 1961 que la décision de s'orienter vers le Pacifique Sud a été prise, dans l'optique de réaliser des essais de grande puissance dès 1964.

**Tout semble se passer comme si les principaux responsables gouvernementaux avaient déjà décidé - au moins de la région (le Pacifique français) comme le montre la note qui précède - mais laissaient aux militaires le soin de proposer des solutions techniques à réaliser dans des zones encore indéterminées.**